Régie de l'énergie Québec

DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS
Identification des personnes

Les cases complétées à la présente page sont reportées automatiquement ailleurs dans le formulaire, lorsque requis.

Numéro de dossier :	R-3689-2009	**Période couverte :**	mars à juillet 2009
Nom de l'intervenant :	EBMI		
S'agit-il d'un regroupement? (oui/non)			
Taxes remboursées par le gouvernement? (0%, 50%, 100%)			
Membre responsable du paiement des factures :			

IDENTIFICATION DES PERSONNES

Nom des avocats	Expérience[1]	Interne/externe[2]	Adresse du lieu habituel de travail
Paule Hamelin	18	Externe	1, Place Ville Marie, 37e étage, Montréal (Qc)

Nom des analystes	Expérience[1]	Interne/externe[2]	Adresse du lieu habituel de travail
Michel Soucy	7	Interne	480, boul. de la Cité, Gatineau (Qc)

Nom des témoins experts	Expérience[1]	Interne/externe[2]	Adresse du lieu habituel de travail
	n/a	**n/a**	

Nom des experts-conseil	Expérience[1]	Interne/externe[2]	Adresse du lieu habituel de travail
	n/a		

Nom des coordonnateurs	Expérience[1]	Interne/externe[2]	Adresse du lieu habituel de travail
	n/a		

[1] Correspond au nombre d'années d'exercice du droit ou de la profession complétées au début du dossier.

[2] Une ressource est interne si elle est à l'emploi de l'intervenant.

Régie de l'énergie Québec

DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS

Sommaire des frais

Les cases reliées aux frais intérimaires reçus et au budget approuvé doivent être complétées par l'intervenant. Les autres renseignements doivent être complétés aux pages 1, 3, 4 et 5.

Numéro de dossier :	R-3689-2009	**Période couverte :**	mars à juillet 2009
Nom de l'intervenant :	EBMI		

HONORAIRES

Type de ressources	**Heures de préparation et d'audience**		**Honoraires**
	Préparation :	**Audience :**	**(incl. TPS/TVQ admissibles)**
Avocat	20,00		4 400,00 $
	case 1 (réf. case 26)	**case 6** (réf. case 27)	**case 13** (réf. case 30)
Analyste	35,00		3 850,00 $
	case 2 (réf. case 31)	**case 7** (réf. case 32)	**case 14** (réf. case 35)
Témoin expert			
	case 3 (réf. case 36)	**case 8** (réf. case 37)	**case 15** (réf. case 40)
Expert conseil			
	case 4 (réf. case 41)	**case 9** (réf. case 42)	**case 16** (réf. case 45)
Coordonnateur			
	case 5 (réf. case 46)	**case 10** (réf. case 47)	**case 17** (réf. case 50)
TOTAL / TEMPS ET HONORAIRES	55,0		**8 250,00 $**
	case 11 (somme des cases 1 à 5)	**case 12** (somme des cases 6 à 10)	**case 18** (somme des cases 13 à 17)

DÉPENSES

Type de dépenses	**Dépenses (incl. TPS/TVQ admissibles)**
Allocation forfaitaire (3% du total des honoraires)	247,50 $
	case 19 (3% de la case 18)
Dépenses d'hébergement et de transport (si déplacement de plus de 100 km)	
	case 20 (réf. case 54)
Dépense de traduction	
	case 21 (réf. case 55)
TOTAL DES DÉPENSES	**247,50 $**
	case 22 (somme des cases 19 à 21)
SÉANCES DE TRAVAIL	
	case 23 (réf. case 56)
TOTAL DES FRAIS RÉCLAMÉS PAR L'INTERVENANT	**8 497,50 $**
	case 24 (somme des cases 18, 22 et 23)
FRAIS INTÉRIMAIRE REÇUS	
	case 25
BUDGET APPROUVÉ ET ÉCART (%)	

Tout écart de plus de 3% entre le total des frais réclamés et le budget approuvé doit être justifié dans une lettre accompagnant la présente demande de paiement de frais.

Régie de l'énergie Québec

DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS

Honoraires

Les cases non ombragées doivent être complétées par l'intervenant.

Numéro de dossier :	R-3689-2009	**Période couverte :**	mars à juillet 2009
Nom de l'intervenant :	EBMI		

HONORAIRES

	Type de ressources	Heures Préparation	Heures Audience	Taux horaire	Sous-total	TPS/TVQ	Total
Avocat	Paule Hamelin	20,00	0,00	220,00 $	4 400,00 $		4 400,00 $
	Total :	20,00 case 26	case 27		4 400,00 $ case 28	case 29	4 400,00 $ case 30
Analyste	Michel Soucy	35,00	0,00	110,00 $	3 850,00 $		3 850,00 $
	Total :	35,00 case 31	case 32		3 850,00 $ case 33	case 34	3 850,00 $ case 35
T.É.							
	Total :	case 36	case 37		case 38	case 39	case 40
E.C.							
	Total :	case 41	case 42		case 43	case 44	case 45
Coor.		case 46	case 47		case 48	case 49	case 50
	TOTAL DES HONORAIRES				case 51	case 52	case 53

L'intervenant doit conserver, durant une période de trois ans à compter de l'octroi des frais, un registre horaire pour toutes les personnes dont le travail fail l'objet d'une demande de paiement de frais ainsi que les pièces justificatives des honoraires et des dépenses réclamés. Le registre horaire doit contenir minimalement les renseignements suivants : le nom de la personne, la date d'exécution du travail, les heures facturées, le taux horaire et une brève description du travail effectué.

Régie de l'énergie Québec

DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS

Honoraires (suite)

Les cases non ombragées doivent être complétées par l'intervenant.

Numéro de dossier :	R-3689-2009	**Période couverte :**	mars à juillet 2009
Nom de l'intervenant :	EBMI		
Nom des personnes :			

DÉPENSES DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT[1]

Transport	**Tarif**	**Nombre de kilomètres**	**Sous-total**	**TPS/TVQ (admissibles)**	**Total**
Automobile	0,415 $/km		$		$
Autobus	classe économique				$
Train					$
Avion					$
Hébergement	**Tarif journalier**	**Nombre de jours**	**Sous-total**	**TPS/TVQ (admissibles)**	**Total**
Région de Montréal (maximum de 165,00 $ par jour avant taxes)			$		$
Région de Québec (maximum de 150,00 $ par jour avant taxes)			$		$
Région de Gatineau (maximum de 135,00 $ par jour avant taxes)			$		$
Ailleurs au Québec (maximum de 100,00 $ par jour avant taxes)			$		$
Hébergement privé (maximum de 95,00 $ par jour)			$	n/a	$
TOTAL DES DÉPENSES DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT					case 54

DÉPENSES DE TRADUCTION

Traduction	**Tarif**	**Nombre de mots**	**Sous-total**	**TPS/TVQ (admissibles)**	**Total**
Traduction	0,25 $/mot		$		$
TOTAL DES DÉPENSES DE TRADUCTION					case 55

[1] L'intervenant doit, pour chaque montant réclamé, fournir les pièces justificatives et, lorsque le total réclamé réfère à plusieurs pièces, fournir une note qui concilie les dépenses encourues et les dépenses présentées sur ce formulaire.

Régie de l'énergie Québec

DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS

Séances de travail

Les cases non ombragées doivent être complétées par l'intervenant.

Numéro de dossier :	R-3689-2009	**Période couverte :**	mars à juillet 2009
Nom de l'intervenant :	EBMI		

SÉANCES DE TRAVAIL

Date - séance (aaaa/mm/jj)	Durée (heures)	Nom des participants	Interne/ externe[1]	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total
TOTAL DES SÉANCES DE TRAVAIL						

case 56

[1] Le participant à la séance de travail est une ressource interne s'il est à l'emploi de l'intervenant.

AFFIDAVIT

Numéro de dossier : R-3689-2009

Nom de l'intervenant : EBMI

Je, soussigné, Paule Hamelin, déclare solennement ce qui suit:
(nom et occupation)

1. Je suis le mandataire dûment autorisé de l'intervenant pour déposer la présente demande de paiement de frais et j'ai une connaissance personnelle du dossier;
2. Les montants réclamés correspondent aux travaux effectués dans le présent dossier;
3. Les frais sont exacts et conformes au Guide de paiement de frais des intervenants;
4. Le registre horaire et les pièces justificatives existent, ils seront conservés durant le délai prescrit par le Guide et seront produits sur demande à la Régie.

Déclaré solennellement devant moi,

à Montréal,

le 27 e jour de juil-09
jour *mois* *année*

Commissaire à l'assermentation
(nom, signature et sceau)

COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION POUR LES DISTRICTS JUDICIAIRES DE MONTRÉAL ET LAVAL
SUZIE TREMBLAY
96,150

Et j'ai signé,

(signature de l'affiant)

Je, soussigné, , déclare solennement ce qui suit:
(nom et occupation)

1. Je suis le mandataire dûment autorisé de , membre du regroupement intervenant;
(nom du membre)
2. Ce membre est désigné par l'intervenant comme le responsable du paiement de toutes les factures du regroupement.

Déclaré solennellement devant moi,

à ,

le e jour de
jour *mois* *année*

Commissaire à l'assermentation
(nom, signature et sceau)

Et j'ai signé,

(signature de l'affiant)